

Gestion des déchets : Informations pratiques

Les services suivants sont mis à votre disposition :

- Sacs blancs réglementaires : 1 passage par semaine.
- P.M.C (Plastiques, Métaux, Cartons), c'est-à-dire, les emballages tels que les cartons de boissons, les canettes, les boîtes de conserve, les bouteilles en matière plastique : 1 passage par quinzaine.
- Déchets verts : tous les 15 jours, le même jour que les ordures ménagères, entre le 1^{er} avril et le 30 novembre (uniquement les semaines paires°).
- Papiers-Cartons (ceux des commerçants y compris) quelle que soit leur taille : 1 passage par mois.
- Sapins de Noël : 1 passage par an.
- 58 bulles à verre vertes et blanches pour collecter sélectivement les verres de couleurs et les verres blancs.
- Collecte des encombrants : à la demande auprès de l'intercommunale du Brabant wallon (in BW) au 0800/49 057.

Encombrants - Avertissement

Par encombrants ménagers, il faut entendre les fonds de greniers non conditionnables en sac poubelle agréé (objets volumineux tels que meubles, matelas, chaise, lit ...), et dont il n'existe pas de collecte sélective organisée sur le territoire de la commune.

Sont interdits :

- Tout type de sac même ouvert
- Pneus (garagiste ou PAC)
- Frigos et congélateurs (Parc à conteneurs = PAC)
- Déchets de construction ou de démolition (PAC)
- Bonbonnes de gaz (fournisseur)
- Déchets chimiques et médicaux (PAC)
- Pots de peinture (PAC)
- Batteries et extincteurs (PAC)
- Déchets d'équipement électrique ou électronique (PAC)
- Papiers cartons (collecte mensuelle en porte à porte ou PAC)
- P.M.C (sacs bleus collectés en porte à porte tous les quinze jours ou PAC)
- Déchets verts (collecte en porte à porte d'avril à novembre ou PAC)

Certains gestes sont particulièrement nuisibles à l'environnement

A titre d'exemple voici une estimation de la durée de vie des déchets dans la nature : un déchet abandonné au bord de la route ne disparaît pas tout de suite ! Avant que le déchet ne se dégrade, il va falloir beaucoup de temps, parfois même plusieurs siècles.

La durée de vie du déchet dépend de la vitesse de décomposition et des conditions atmosphériques. Par exemple, la durée de vie est de quelques mois pour un papier abandonné, alors qu'elle sera de plusieurs milliers d'années pour une bouteille en verre.

Papiers, journaux	3 à 12 mois
Canettes, acier	10 ans à 100 ans
Aluminium	100 ans à 500 ans
Sacs plastique et bouteilles en plastique	100 ans à 1000 ans
Frigolite, cartes de téléphone	1000 ans
Verre	4000 ans